

tenue sous la présidence de Monsieur PECCHIOLI, assisté(e)
de Monsieur JUSTE et Madame HOUVET, Conseillers
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteuse publique
Madame BOUCHUT, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2505204	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 05032025 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur O	Maître MANIQUET Angéla (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2505207	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Renvoi CAA DPI 2304159- Annuler l'arrêté en date du 12 décembre 2022 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant, son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans un délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté, à destination du pays de son choix ; Enjoindre au préfet de lui délivrer une carte de séjour portant la mention "vie privée et familiale" dans un délai d'un mois suivant la décision à intervenir sous astreinte de 150 euros par jours de retard.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur E	Maître ATGER LUCIE (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2505210	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 19/03/2025 par laquelle le préfet 05 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur S	SCP SEBBAR (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTES ALPES	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2505214	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 29/11/2024 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M	Maître COULET-ROCCHIA Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2505218	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 24/03/2025 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M	Maître RAMZAN Imran (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2505220	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 10/03/2025 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur F	Maître GONIDEC Julie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

07)	DOSSIER N° 2505222	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 12/03/2025 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
08)	DOSSIER N° 2505227	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 18/03/2025 par laquelle le préfet 04 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B	Maître TOUZANI Myriam (Cour)
Défendeur	PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	
09)	DOSSIER N° 2505228	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 22/01/2025 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M	Maître KUHN-MASSOT Olivier
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

10)	DOSSIER N° 2505230	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 06/01/2025 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	Maître DESFOUR Mary-Hélène (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
11)	DOSSIER N° 2505242	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 12/03/2025 par laquelle le préfet 04 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame S	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	
12)	DOSSIER N° 2505243	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 24/02/2025 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

13)	DOSSIER N° 2505244	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Annuler la décision du 25/10/2024 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur U	Maître GIORDANO Emeline (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14)	DOSSIER N° 2505247	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Annuler la décision du 25/10/2024 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Maître GIORDANO Emeline (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

15)	DOSSIER N° 2505249	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Annuler la décision du 25/02/2025 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître BISSANE Faissal
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

16)	DOSSIER N° 2505250	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 02/04/2025 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	Maître SAID SOILIH Maliza (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
17)	DOSSIER N° 2505253	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 10/03/2025 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame C	Maître YOUCHENKO Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
18)	DOSSIER N° 2508471	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 13/06/2025 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour, a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H	Maître HAMEL Laurie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

Arrêté le 13/10/2025
Le président du tribunal